

Règlement, descriptif des Foulées de la Licorne à Gommegnies du 12/10/2025

INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne sur **www.chronolap.net**
(avant le vendredi 10/10/2025 à minuit.)

Justificatifs à fournir :

- ➔ **licence agréée FFA en cours de validité**
- ➔ **ou pour les non-licenciés : attestation de PPS**
Parcours de Prévention Santé [https:// pps.athle.fr](https://pps.athle.fr)
(ou directement en ligne sur le bulletin CHRONOLAP)
- ➔ **pour les mineurs** licence FFA valide ou certificat médical **de 6 mois**, ou **attestation parentale** de réponse négative au questionnaire santé de la F.F.A.
(voir détails page suivante ...)

TARIFS

Le coût des inscriptions est identique pour les 2 courses des 5 et 10 km :

en ligne : site chronolap.net : 6 €

Possibilité de s'inscrire le jour de la course avec majoration de + 2 €.

Nombre de dossards limité à 500 pour les 2 courses.

CONDITIONS D'ÂGE

pour participer aux épreuves il faut :

5 km : à partir de minime : **être né en 2012 ou avant**

10 km : à partir de cadet : **être en 2010 ou avant.**

"RUN KIDS"

Eveil sportif sans compétition ni classement.

Départ à 11h15 (après arrivée des courses adultes).

Parcours découverte d'environ 800 m pour les plus jeunes enfants (gratuit).

PARCOURS

Les 2 courses se dérouleront sur une seule boucle et sur une route macadamisée, entièrement à l'intérieur de la commune de Gommegnies, avec 2 parcours distincts, excepté un parcours commun de 350 m au départ.

DÉPARTS

(arrivées au même endroit) :

rue de la Gare – au niveau de la salle de sport:

- **10 h : pour les 10 km & 5 km, départs groupés .**
- **11h15 : départ du "run kids"**

ACCUEIL

Avant les courses, les vestiaires et les toilettes de la salle de sport seront mis à la disposition des coureurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou détérioration.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer le matin de la course, à la salle de sport , rue de la Gare à partir de 9 h.

RAVITAILLEMENT :

Ravitaillement à mi-course pour le 10 km et à l'arrivée avec boissons et petites collations.

SECURITE

Parcours entièrement sécurisé avec signaleur à chaque intersection et circulation automobile réglementée.

Des secouristes présents sur le circuit installeront un centre de secours dans la salle de sport.

RESULTATS

Ils seront disponibles en début de soirée sur le site **www.chronolap.net**

RECOMPENSES :

Notre course ne donne lieu à aucune prime d'argent.

Remise de trophées, présence obligatoire :

Pour les 5 km : uniquement classement scratch.

Les 3 premiers hommes et femmes recevront un trophée, sans distinction de catégorie.

Pour les 10 km : classement scratch pour les 3 premiers hommes et femmes.

De plus 1 trophée sera offert : aux premiers hommes et femmes des principales catégories d'âge, sans cumul avec le scratch.

CADEAUX

Des lots seront tirés au sort parmi les dossards, rapidement après la remise des récompenses, (vers 12h30 , présence obligatoire.)

ASSURANCES

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance MAAF à Maubeuge.

Individuelle-accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Documents à fournir pour l'inscription:

2 possibilités :

1) Pour les licenciés:

Licence FFA en cours de validité à la date de notre manifestation le 12/10/2025 : (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « *J'aime Courir* », délivré par la FFA.), ou licence sportive de fédération agréée par la réglementation 2025 FFA.

OU

2) Pour les non-licenciés :

le PPS (parcours de prévention de santé).

Les athlètes fournissent de façon simplement déclarative une attestation papier , électronique ou de type QR code indiquant qu'ils ont réalisé le parcours de prévention santé mis en place par la FFA.

en ligne : <https://pps.athle.fr/> (valable 3 mois)
(également sur le site d'inscription CHRONOLAP)

➔ Pour les mineurs non-licenciés :

Ils doivent produire un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant **de moins de six mois**

POUR LES MINEURS qui n'ont ni licence, ni certificat médical de moins de 6 mois :

Le sportif et la personne exerçant l'autorité parentale, remplissent chez eux conjointement, un questionnaire disponible en ligne et qu'ils conservent pour eux, relatif à son état de santé. La personne exerçant l'autorité parentale atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Exemple d'attestation à remplir par la personne titulaire de l'autorité parentale :

*Je soussigné.....titulaire de l'autorité parentale sur(le mineur) atteste avoir rempli avec lui (elle) **le questionnaire médical du sportif mineur** et qu'aucune réponse ne conduit à devoir présenter un certificat médical de moins de six mois.*

➔ questionnaire médical en ligne sur legifrance - code du sport - Annexe II-23 (art. A231-3)

Ce questionnaire est à usage personnel et à conserver.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF , **devront fournir le PPS:** attestation papier , électronique ou de type QR code mis en place par la FFA :plateforme <https://pps.athle.fr>.

Athlètes handisport

Les athlètes en fauteuil et les "joëlettes" sont acceptés, mais hors classements.

Le port du casque et des gants est obligatoire et le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. Le parcours est entièrement macadamisé mais est relativement vallonné .

DROIT A L'IMAGE

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires.

Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur.

Idem pour la publication sur le site de la F.F.A (dpo@athle.fr)

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles en ligne.